



Certificat de compétences

Capacité à accueillir et conseiller

BC1

Compétence à organiser la sécurité de la pratique



Vocabulaire sur les armes BC1

Quelques notions complémentaires :

- ✓ sécurité/sûreté : automatique ou manuelle,
- ✓ arme à répétition manuelle, automatique/semi-automatique,
- ✓ arme fonctionnant culasse ouverte (la culasse est maintenue en arrière jusqu'au moment où la queue de détente est pressée, permettant ainsi sa libération)/fermée (la culasse est déjà fermée au moment du tir),
- ✓ culasse : calée (un dispositif bloque la culasse en position de tir jusqu'à ce que la pression soit retombée à un niveau permettant son ouverture)/non calée (seule l'inertie de la culasse et la force du ressort de rappel l'empêchent de reculer et de s'ouvrir lors du tir),
- ✓ principes de fonctionnement : simple action/double action/double action only/safe action, decocking,
- ✓ fenêtre d'éjection/extracteur/éjecteur,
- ✓ arme approvisionnée/chargée/prête à tirer,
- ✓ mauvaise introduction/éjection,
- ✓ munition : percutée non partie (long feu), coup faible.

FORMATION CERTIFICAT DE COMPÉTENCES CAC – VERSION plateau mars 2022

Ce document est la propriété intellectuelle de la FFTir. Il ne peut être utilisé, reproduit, modifié ou communiqué sans son autorisation.



Règles de sécurité BC1

La sécurité est :

- ✓ physiquement l'état d'une situation présentant le minimum de risque,
- ✓ psychologiquement l'état d'esprit d'une personne se sentant tranquille et confiante.

Votre rôle est de mettre les tireurs en sécurité et de préserver leur intégrité physique et morale avec l'application :

- ✓ de la sécurité passive : règles générales régissant la pratique du tir au sein de la FFTir et règles spécifiques liées à la pratique d'une discipline, d'une arme, d'une position ou d'un exercice,
- ✓ de la sécurité active : qualité et justesse de l'intervention pour éviter tout accident notamment lors d'un incident de tir.



Règles de sécurité BC1



La sécurité impose que les armes soient toujours manipulées avec le maximum de précautions :

- ✓ une arme doit toujours être considérée comme **chargée** (prête à tirer),
- ✓ une arme ne doit jamais être dirigée vers **quelqu'un**,
- ✓ avant de manipuler une arme, il faut toujours s'assurer qu'elle est **mise en sécurité** (contrôle **visuel** et **physique**).



Règles de sécurité BC1



Il faut toujours :

- ✓ vérifier que son arme est en **bon état** de fonctionnement,
- ✓ diriger son arme vers les **cibles**,
- ✓ demander l'accord de son **utilisateur** pour manipuler une arme,
- ✓ mettre son arme en sécurité dans une **housse** ou une **mallette** pour la transporter.

Il ne faut jamais :

- ✓ effectuer des visées en dehors du **pas de tir**, sauf si une zone d'échauffement est prévue à cet effet,
- ✓ fermer ou manipuler **brutalement** une arme,
- ✓ laisser une arme **sans surveillance**,
- ✓ se déplacer avec une arme à la main, qu'elle soit vide ou approvisionnée, c'est-à-dire **contenant une ou plusieurs munitions**.

Règles de sécurité BC1

Dispositions complémentaires de sécurité et de protection :

- ✓ pendant les tirs, il est obligatoire de porter un équipement de protection auditif (bouchons d'oreilles ou casque),
- ✓ recommandées dans la plupart des disciplines, les protections oculaires (lunettes) sont obligatoires pour les Armes anciennes, le TAR, les Silhouettes métalliques et le TSV,
- ✓ il est interdit de fumer sur le pas de tir.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR *"La sécurité avant tout !"*

RÈGLES DE SÉCURITÉ

CES RÈGLES DE SÉCURITÉ S'APPLIQUENT IMPÉRIEUSEMENT À TOUS DANS L'ENCEINTE DU STAND DE TIR (Dessus, encadrement, accompagnants et spectateurs), LÉGIS NON-RESPECT ENTRAÎNERA L'ÉCRASÉ, SOUS BIENRÊGIME, DES CONTREVENANTS. LES CLUBS ET LES INSTANCES FÉDÉRALES ÉCARTENT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT OU DE DOMMAGES DUS À UN MANQUEMENT À CES RÈGLES.

<p style="text-align: center; background-color: #ffff00; font-weight: bold; margin: 0;">Les armes et les munitions</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une arme doit toujours être considérée comme chargée (prête à tirer) ➤ Une arme ne doit jamais être dirigée vers quelqu'un ➤ Avant de manipuler une arme, on doit toujours s'assurer qu'elle est mise en sécurité (contrôle visuel et physique) <p style="text-align: center; font-weight: bold; margin: 0;">Dans l'enceinte du stand de tir</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tout toujours : <ul style="list-style-type: none"> • vérifier que son arme est en bon état de fonctionnement, • diriger son arme vers les cibles, • maintenir l'accès de son riflet pour manipuler une arme, • mettre son arme en sécurité et la ranger dans une housse ou une mallette pour la transporter. ➤ Ne feu jamais : <ul style="list-style-type: none"> • effectuer une salve en dehors du pas de tir, • fermer ou manipuler brutalement une arme, • laisser une arme sans surveillance, • se déplacer avec une arme à la main, même si l'équipe ou l'arme est chargée, ou si elle est reliée au appareillage (formant une ou plusieurs munitions). ➤ Pour mettre une arme en sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • utiliser le chargeur ou vers le chargeur ou le barillet, • bloquer le mécanisme en position ouverte, • contrôler l'absence d'arme de munitions, • insérer dans l'arme un manipulateur physique (bouchon), • avoir son feu ou le cadastre de l'arme avant de déposer sur un stand. ➤ La mise en sécurité d'une arme est impérative : <ul style="list-style-type: none"> • à chaque arrêt momentané des tirs, • à la fin de chaque séance de tir, • avant toute opération de contrôle, de réparation ou de nettoyage, • avant tout transport ou son stockage. 	<p style="text-align: center; background-color: #ffff00; font-weight: bold; margin: 0;">Les dispositions complémentaires de sécurité et de protection</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour tout les tirs, il est obligatoire de porter un équipement de protection auditif (bouchons d'oreilles ou casque). ➤ Recommander dans le cas des disciplines, la protection oculaire (lunettes) est obligatoire pour les Armes anciennes ou les Armes réglementaires, les Silhouettes métalliques et pour le TSV et le TSV. ➤ Il est interdit de fumer sur le pas de tir. ➤ Les conditions de transport des armes et des munitions, ainsi le contrôle de leur et le stand doivent respecter la réglementation en vigueur. <p style="text-align: center; font-size: x-small;"> </p>
---	--

Les responsables du stand et des tirs doivent s'assurer que les règles de sécurité sont adaptées au programme de chaque discipline et aux tirs pratiqués (initiation, loisir, entraînement, compétition, etc.). Ils doivent :

- préciser et expliquer l'ensemble des actions de sécurité à conduire
- sensibiliser les participants ainsi que les accompagnateurs des tirs
- contrôler l'équipement et l'hygiène avant leur application
- faciliter les moyens d'éclairage et de premiers secours

Fédération Française de Tir
 38, rue St-Jacques - 75017 PARIS - Tél : 01 58 05 65 43
 www.fftir.org

TOUTE PERSONNE PRÉSENTE DANS L'ENCEINTE DU STAND DE TIR SE DOIT D'INTERVENIR EN CAS DE DANGER



Pas de tir : arrivée et départ BC1

Les opérations de sortie et de rangement de l'arme doivent s'effectuer obligatoirement au poste de tir :

- ✓ la mallette ou la housse est amenée sur le poste de tir (soit sur la table pour le tir debout ou assis, soit au sol pour le tir couché) et l'arme sortie à ce moment-là,
- ✓ avant de sortir l'arme de la mallette ou de la housse, s'assurer que le canon est bien dirigé vers la butte de tir, sinon faire pivoter celle-ci.



Chargement BC1

Charger l'arme consiste :

- ✓ à approvisionner celle-ci,
- ✓ puis à l'armer de manière à pouvoir tirer.

L'arme ne peut être chargée qu'au pas de tir une fois l'autorisation donnée par le responsable de pas de tir.



Déchargement BC1

Décharger l'arme est l'action de rendre inactive celle-ci en cours ou en fin de tir, en procédant aux opérations suivantes :

- ✓ ouvrir la bascule (fusil),
- ✓ vérifier qu'il ne reste pas de munition dans la chambre, l'enlever le cas échéant,
- ✓ au râtelier avec la bascule ouverte (fusil).



Mise en sécurité BC1

La mise en sécurité de l'arme est impérative :

- ✓ à chaque arrêt momentané des tirs et sur demande du responsable de pas de tir,
- ✓ à la fin de chaque séance de tir,
- ✓ avant toute opération de contrôle, de réparation ou de nettoyage,
- ✓ avant son transport ou son stockage.



Gérer un pas de tir BC1

Le responsable de pas de tir :

- ✓ est désigné par le président de l'association,
- ✓ assure le bon déroulement du tir,
- ✓ veille à l'application stricte des règles de sécurité en tenant compte des règlements édictés par la FFTir et des règlements propres aux clubs,
- ✓ intervient dès que la sécurité est engagée par le comportement dangereux d'un tireur ou que des lacunes sont constatées dans la manipulation de l'arme,
- ✓ peut interdire le tir et en informe alors immédiatement le président de l'association ou l'un de ses représentants,
- ✓ intervient lorsqu'il constate un manque de savoir-vivre comme des dégradations ou l'absence de nettoyage du poste de tir,
- ✓ adopte une attitude pédagogique face à chaque situation empreinte de calme et de fermeté,
- ✓ maîtrise le fonctionnement des installations de sécurité (accès aux cibles, trousse de secours),
- ✓ connaît le fonctionnement et la manipulation des armes qu'il est amené à voir sur le pas de tir dont il a la responsabilité et complète sans cesse ses connaissances.

FORMATION CERTIFICAT DE COMPÉTENCES CAC – VERSION plateau mars 2022

Ce document est la propriété intellectuelle de la FFTir. Il ne peut être utilisé, reproduit, modifié ou communiqué sans son autorisation.



Gérer un pas de tir BC1

Lors d'une séance de loisir (déroulement type), le responsable de pas de tir :

- ✓ vérifie que tous les tireurs sont équipés de protections spécifiques à la discipline (protections auditives et lunettes),
- ✓ autorise et surveille le tir,
- ✓ demande aux tireurs, en fin de tir, de mettre leurs armes en sécurité (drapeau de sécurité) et les invite à ramasser les étuis tombés par terre sans dépasser la ligne de tir,
- ✓ autorise, lorsque tous les tirs sont terminés, le ramassage des étuis en avant du pas de tir,
- ✓ autorise les tireurs à se déplacer vers les cibles lorsque les conditions de sécurité sont respectées (tireurs en arrière de la ligne de sécurité et/ou lampes de sécurité allumées et/ou signal sonore approprié),
- ✓ s'assure, en présence de tireurs aux cibles, que personne ne touche aux armes, chargeurs et munitions,
- ✓ autorise la reprise du tir une fois que les tireurs ont rejoint le pas de tir (lampes de sécurité éteintes et/ou signal sonore approprié).



Gérer un pas de tir BC1

Commandements de tir :

Le pas de tir est actif.

Chargez !

Prêt pour le tir !

Stoppez le tir !

Déchargez !

Le pas de tir est inactif.



Gérer un pas de tir BC1

Cas particulier des visiteurs ou invités (décret du 28 avril 2020 : maximum de 2 séances pour une période de 12 mois pour un même individu) :

- ✓ le visiteur effectue des tirs sous le contrôle direct d'une personne qualifiée mandatée à cet effet par le président de l'association. Le visiteur a reçu une information simplifiée sur la sécurité, l'arme, les munitions utilisées et les fondamentaux du tir. Il a effectué une manipulation à vide avant le tir. Les armes sont mises à disposition par l'association,
- ✓ l'invité réalise des tirs sous la responsabilité du sociétaire qui lui fait découvrir le tir en utilisant ses propres armes et munitions. Dans ce cas, le responsable du pas de tir leur rappelle les mesures de sécurité et vérifie qu'elles sont appliquées à la fois par le tireur néophyte et le sociétaire.

Dans les deux cas, il est obligatoire :

- ✓ de procéder à une vérification du FINIADA,
- ✓ d'utiliser pour les séances d'initiation des armes à air comprimé (catégorie D) ou des armes de poing à percussion centrale (catégorie B) ou des armes à percussion annulaire (catégories B ou C) ou des armes longues à percussion centrale (catégorie C), mais seulement pour le tir au plateau (armes à canons lisses).



En cas d'accident BC1

L'urgence prévaut sur l'important :

- ✓ action urgente : action devant être faite immédiatement,
- ✓ action importante : action indispensable à accomplir.

Garder son calme et appliquer les consignes suivantes :

1. protéger,
2. alerter,
3. secourir.



En cas d'accident BC1

1 – Protéger :

- a. demander l'arrêt immédiat des tirs,
- b. faire mettre toutes les armes en sécurité (les armes restent au pas de tir),
- c. faire évacuer le pas de tir en demandant s'il y a un médecin ou un secouriste.

2 – Alerter :

- a. rester près de la ou des personnes blessée(s) et faire appeler les secours selon la gravité de la situation,
- b. faire baliser le chemin d'accès des secours.



En cas d'accident BC1

Numéros d'urgence :

15 SAMU	17 Police/Gendarmerie	18 Pompiers
112 Partout en Europe	 5 numéros 24 h/24	114 Sourds et malentendants

Informations à transmettre aux services de secours : numéro de téléphone, nature de l'accident, risques éventuels, localisation précise, nombre de personnes concernées, appréciation de la gravité de la situation, premières mesures prises et gestes effectués.



En cas d'accident BC1

3 – Secourir :

- a. faire récupérer la trousse de secours,
- b. effectuer les gestes de premiers secours : ne pas déplacer la victime (sauf en cas de nécessité absolue pour sa sécurité ou pour lui donner accès aux soins), ne pas retirer le projectile sans avis médical (s'il est logé dans une partie vitale du corps, il peut aider à comprimer l'hémorragie), enlever éventuellement les vêtements de la victime pour dévoiler la zone touchée (mais sans la bouger) et tâcher de contrôler l'hémorragie en combinant la compression manuelle sur la plaie et l'élévation des membres touchés.

Les personnes ainsi que les armes directement impliquées dans l'accident doivent rester sur le stand de tir.